

ARRETE N° 30/24 /MINESEC DU 25 JAN 2024  
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés  
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU  
CENTRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU-ET-AKONO**

**LYCEE DE NGOUMOU**

**Censeurs :**

Madame **MFOULOU, née MENGUE Béatrice**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **597 368-T**, précédemment Surveillant Général au Lycée Bilingue d'Akono, en remplacement de Monsieur MOUDIO ONANA Albert, relevé de ses fonctions.



Monsieur **ABEGA Jean Bertrand**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **611 607-U**, précédemment Surveillant Général au Lycée d'Oveng, en remplacement de Madame MVONDO Ernestine, relevée de ses fonctions.

Monsieur **MBALLA Christophe**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **583 590-U**, précédemment Surveillant Général au Lycée de Nkolbiyen, en remplacement de Monsieur GOULGA NDZANA Charles, relevé de ses fonctions.

Monsieur **NANGA NOAH Jean Leonardi**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **599 951-M**, précédemment Surveillant Général au Lycée Technique de Mbankomo, en remplacement de Madame BISSAMA Catherine, relevée de ses fonctions.

Monsieur **MBARGA Sylvestre Désiré**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **594 116-B**, précédemment Surveillant Général au Lycée Bilingue de Mbankomo, en remplacement de Monsieur MBALLA Salomon, relevé de ses fonctions.

**ARTICLE 2.-** En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

**ARTICLE 3.-** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 JAN 2024

**Le Ministre des Enseignements  
Secondaires,**

  
**NALOVA LYONGA**

